**Appel à manifestation d’intérêt**

**Le projet pilote**

Le projet pilote «**Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux**» est organisé par la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) en coopération avec le Comité européen des régions (CdR) en vue d’influencer le programme de travail annuel de la Commission européenne durant la phase prélégislative. Ce projet est lancé à la suite des recommandations pour un nouveau mode de fonctionnement formulées par la task-force «Subsidiarité, proportionnalité et “faire moins mais de manière plus efficace”», à la lumière du rôle important joué par les parlements régionaux dotés de pouvoirs législatifs et des engagements figurant dans le protocole d’accord de 2015 entre la CALRE et le CdR.

**Objectif du projet**

L’objectif du projet pilote est de permettre aux assemblées et parlements régionaux d’être plus directement impliqués dans la préparation du programme de travail annuel de la Commission européenne lors de la phase prélégislative, et d’avoir leur mot à dire en la matière. La participation des parlements régionaux dotés de pouvoirs législatifs contribuera à renforcer la dimension démocratique de l’Union européenne et à améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques de l’UE, à renforcer la culture de la gouvernance à multiniveaux en Europe et à réaffirmer le rôle que les régions peuvent jouer dans l’élaboration des politiques et de la législation de l’UE. Cette participation devrait également apporter une contribution à l’élaboration de la résolution sur le programme de travail de la Commission européenne adoptée chaque année par le Comité européen des régions avant la pause estivale.

**Qui peut participer?**

Étant donné que le projet pilote se concentrera sur les parlements et assemblées régionaux dotés de pouvoirs législatifs, l’appel à participer s’adresse à tous les parlements et assemblées régionaux de l’UE qui sont membres de la CALRE. L’appel à manifestation d’intérêt sera lancé le 22 novembre 2019 lors de la conférence sur la subsidiarité à Rome et restera ouvert jusqu’au 24 janvier 2020.

**Comment se porter candidat?**

Les parlements régionaux désireux de participer au projet doivent en informer le secrétariat de la CALRE par courrier électronique ([calre2020@parcan.es](mailto:calre2020@parcan.es)) pour le **24 janvier 2020** au plus tard. Les parlements participants seront sélectionnés peu après la date de clôture.

**Responsabilités des parlements régionaux sélectionnés**

Les parlements régionaux sélectionnés seront chargés d’organiser des débats politiques avec leurs élus régionaux afin de recueillir leurs préoccupations, leurs points de vue et leurs recommandations en vue de l’élaboration du programme de travail annuel de la Commission européenne. Ces débats se dérouleront au sein du parlement ou de l’assemblée. Ils serviront de base à des contributions concrètes ayant vocation à influencer la Commission européenne lors de l’élaboration de son programme de travail annuel. Un mois après le débat, les parlements mettront à la disposition du CdR et de la CALRE un résumé des thèmes abordés et des points soulevés, ainsi que les conclusions et les appels à agir qui auront été convenus.

**Appui du CdR**

Dans le cadre du processus au CdR, deux ou trois membres du CdR participeraient aux débats afin de renforcer la dimension européenne des dialogues autour des préoccupations régionales. Les parlements envisageraient également d’inviter des membres du Parlement européen issus de leur région à participer, de même qu’un représentant de la Commission européenne pourrait être invité à observer les débats. Le CdR prendra en charge les frais de voyage des membres du CdR.

Le service de presse du CdR pourra aider les parlements régionaux à assurer la couverture médiatique de la procédure et à gérer certains éléments de communication en étroite coopération avec le service de presse des parlements régionaux concernés.

À l’issue des consultations, le CdR utilisera également les résultats des débats lors de l’élaboration de la résolution du CdR sur le programme de travail de la Commission européenne (adoptée chaque année avant l’été).

**Calendrier de l’initiative**

22 novembre 2019 Lancement officiel et appel à manifestation d’intérêt

24 janvier 2020 Délai pour la manifestation d’intérêt

1er mars/15 mai 2020 Débats politiques dans les parlements régionaux sélectionnés. Dates à convenir avec les parlements participants sélectionnés

Un mois après chaque débat, le résumé des débats/le rapport final doivent être envoyés à la CALRE ([calre2020@parcan.es](mailto:calre2020@parcan.es)) et au CdR ([Sirle.Mere@cor.europa.eu](mailto:Sirle.Mere@cor.europa.eu)).

15 juin Rapport final sur tous les débats

XX/XX/XX Adoption de la résolution du CdR sur le programme de travail annuel de la Commission européenne

**Suivi de la phase pilote**

Une fois la phase pilote achevée, le CdR et la CALRE procéderont à une évaluation conjointe des résultats et examineront la question de savoir si et comment le projet devrait être développé à l’avenir.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_